



Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. 058 /2014

**Objet** : Conseil communal du 24-01-2014 – Interpellation de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant l'absence de visibilité de l'Echevine de la Culture néerlandophone.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Madame Katia Van den Broucke concernant l'absence de visibilité de l'Echevine de la Culture néerlandophone.

L'édito et le *voorwoord* des pages 3 et 4 de la brochure « Festi-Nomade » mentionne successivement en français et en néerlandais que le Festi'Nomade est une organisation du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'initiative de l'Echevin de la Jeunesse francophone, de la Petite enfance et de la Famille.

Cette activité a été décidée en séance du Collège, au sein duquel les deux Echevins de la Culture font également partie, au même titre que l'Echevin des Travaux publics mettant à disposition des ouvriers pour l'aménagement des salles ou encore de l'Echevin de l'Information, dont le service organiser la promotion de l'évènement.

Le paiement de quatre des cachets pour les spectacles présentés du Festi'Nomade sont à charge du budget de l'Echevin initiateur alors que le cachet du spectacle joué à la salle « De Kroon » est repris sur le budget de l'Echevine de la culture néerlandaise, ce qui explique la mention de cette collaboration dans le programme.

En termes de collaborations, cette activité est également le résultat d'un travail entre les deux centres culturels francophones et néerlandophone. La majorité des spectacles proposés sont d'ailleurs bilingues.

Cette activité illustre bien la finalité du label Symbiose, qui confirme à nouveau la bonne entente dans laquelle ses deux grandes communautés linguistiques collaborent depuis des années, et ce à tous les niveaux.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE